

---

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.* "

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable *James Cockburn* a dit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à la Chambre des Communes, dont je suis le serviteur et qui par mon ministère réclame, humblement pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière dans le respect et l'attachement des Communes pour la Personne de Sa Majesté et son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toute occasion elle reconnaîtra et permettra, l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en toute occasion convenable, et qu'Elle interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

1. En adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, je désire vous exprimer la satisfaction que je ressens en ayant recours à vos avis et à votre assistance, aussi bien que mon profond sentiment de ma bonne fortune de pouvoir m'associer avec vous dans vos travaux et vos aspirations pour le bien-être de cette Puissance.

Je me réjouis à la pensée que mon entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

2. Conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la législation de la dernière session, j'ai fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

La compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi, et l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire. Les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant vous.

3. Durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et j'ai le plaisir de vous informer que les plans et devis pour l'agrandissement du canal Welland et la construction du canal de la Baie Verte ont été complétés, et que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs.

Les études pour les canaux du St. Laurent seront, m'assure-t-on, fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine. Cela assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Je ne doute pas de votre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. La compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement. Je recommande ce sujet à votre attention.

6. Il importe qu'il soit pourvu à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi qu'une autre pour la décision des élections contestées.

7. Votre attention sera appelée à des mesures pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au auvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

8. L'expérience a montré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public. Il sera mis devant vous un bill sur le sujet.

9. Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills relatifs à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

10. J'ai donné ordre que les comptes de l'année expirée et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant vous sans délai.

Vous serez heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour rencontrer toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Le budget pour l'année prochaine, qui vous sera soumis, a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie, que le permet l'efficacité du service public; et j'ose espérer que vous serez d'avis que les subsides, que mon gouvernement vous demandera de voter, peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

---

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

11. Plusieurs des sujets que j'ai énumérés sont de la plus haute importance. C'est avec une pleine confiance dans votre patriotisme et votre sagesse, que je les sou mets à votre considération, et j'espère que la Divine Providence guidera vos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire en général.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable président,—du conseil municipal du township de *Brighton*, province d'*Ontario*.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état de situation de la compagnie d'assurance d'*Etna* de *Hartford*, en date du 1er janvier, 1873 ;

Aussi une liste des actionnaires de la compagnie de crédit foncier du *Canada* jusqu'au 31 décembre, 1872 ;

Et aussi le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.